

“
**Agir ensemble
contre
l'illettrisme**
”

e-lci

Le fil d'informations de la prévention
et de la lutte contre l'illettrisme

Janvier 2015

A la une

Réunion du Comité consultatif de l'ANLCI le 22 janvier 2014 au siège de la Croix-Rouge (Paris)

Le Comité consultatif de l'ANLCI est une instance qui fédère tous les partenaires de la société civile engagés dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme. Ses membres ont été réunis le 22 janvier dernier aux côtés des chargés de mission régionaux de l'ANLCI, à la Croix-Rouge française, afin de débattre ensemble des perspectives d'action pour 2015. Le Directeur de l'action sociale par intérim de la Croix Rouge française, Patrice DALLEN, et le Directeur de l'ANLCI, Hervé FERNANDEZ ont accueilli les participants et ouvert les travaux. Patrice DALLEN a réaffirmé « tout l'attachement de la Croix Rouge française à la lutte contre l'illettrisme, pour tous les risques de précarisation que cela peut également induire, comme le surendettement, le risque de basculer vers d'autres problèmes, tout cela doit être au cœur de nos missions de terrain. »

Hervé FERNANDEZ, dans le contexte des événements de début d'année, a rappelé toute l'importance de se réunir au-delà des différences, pour que le temps de l'unité, à l'œuvre lors de la marche républicaine du 11 janvier dernier, se poursuive par un temps dédié à l'action collective. « Ce qui fait la force du comité consultatif, et cela est confirmé par la diversité des organisations représentées à cette réunion, c'est sa capacité à se réunir autour d'un problème à résoudre : l'illettrisme. Ce n'est pas un dispositif descendant qui permettra de venir à bout du problème de l'illettrisme. (...) Il nous faut nous appuyer sur le savoir-faire, l'expérience de ceux qui agissent, confirmer notre volonté de travailler ensemble, assumer ce que l'on a fait ces dernières années, et réaffirmer notre détermination à rendre effectif l'accès de tous aux compétences de base ».

Lors de cette réunion, quatre nouveaux entrants au comité consultatif de l'ANLCI ont été accueillis :

- L'Académie des Ecrivains Publics de France (AEPF) est une association qui promeut la profession d'écrivain public, conseille les nouveaux et fédère ses adhérents pour lutter contre l'illettrisme par le biais notamment de formations. <http://ecrivains-publics.fr/spip.php?page=sommaire>
- B.A.ba Solidarité, première association d'entreprise, propose un dispositif innovant de tutorat pour promouvoir l'accès de tous les salariés à la lecture, l'écriture et aux compétences de base. <http://www.babasolidarite.org/>
- La Fondation d'entreprise Casino s'est engagée, depuis 2009, en faveur de l'enfance et de la lutte contre l'exclusion, avec le choix d'axer ses interventions sur les activités culturelles, et notamment le théâtre. <http://www.fondation-casino.org/fondation.php>
- Lecture Jeunesse est une association œuvrant au développement de la lecture auprès des adolescents et des jeunes adultes. <http://lecturejeunesse.com/index1024.php>

Parmi les grands points à l'ordre du jour des travaux :

Les **enjeux de la réforme de la formation professionnelle** (voir dépêche Centre Inffo parue vendredi 23/01 sur la réunion du comité consultatif « *L'ANLCI entend fournir des outils aux conseillers en évolution professionnelle pour lutter contre l'illettrisme* ». Un dossier pédagogique sur ce sujet sera proposé dans les colonnes du magazine Anlci Infos du mois de juin prochain.

La relance des Journées Nationales d'Action Contre l'illettrisme 2015. En 2014, plus de 150 opérations ont été labellisées « Agir ensemble contre l'illettrisme », concentrées autour de la journée mondiale pour l'alphabétisation du 8 septembre, marquant ainsi le premier rendez-vous en France des « journées nationales d'action contre l'illettrisme ». Cette opération sera reconduite, et proposée désormais comme un rendez-vous des acteurs sur les territoires. Dès aujourd'hui, vous pouvez vous informer, organiser vos événements, passer le mot grâce au nouveau mode d'emploi pour 2015.

>> [Télécharger le kit pour demander le label « Agir ensemble contre l'illettrisme ».](#)



L'information sur le Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI – programme 2015-2016. Six grandes thématiques de travail sont retenues pour ce dispositif d'échanges de pratiques, soutenu par le Fonds Social Européen, et qui seront animées par des groupes interrégionaux associant largement les membres du comité consultatif de l'ANLCI, aux côtés des chargés de mission régionaux de l'ANLCI. **Au cœur des enjeux** : le repérage et l'accompagnement vers des solutions adaptées pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

>> [Voir la liste de ces thématiques.](#)

Le lancement de l'outil de sensibilisation réalisé en commun entre l'ANLCI et la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO)

« Troubles spécifiques des apprentissages / illettrisme : comprendre et agir ». Proposé comme un exemple de collaboration permettant l'émergence d'un outil de sensibilisation qui répond à une très large demande, du côté des professionnels de santé tout comme de celui des acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, cette plaquette a été présentée par Magali DUSSOURD DEPARIS, chargée de mission illettrisme au sein de la FNO, aux côtés des équipes de l'ANLCI .

>> [Télécharger le communiqué presse ANLCI / FNO](#)



Dans l'actualité

Nomination : Philippe DOLE devient directeur général du FPSPP

Le 8 janvier dernier, le conseil d'administration du **Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP)** a validé de façon unanime le recrutement de Philippe DOLE, inspecteur général des affaires sociales (Igas) et Commissaire du Gouvernement de l'ANLCI, en tant que directeur général du FPSPP. Il succède ainsi à Bernard ABEILLE qui a quitté ses fonctions le 31 décembre dernier après plus de sept ans à la tête du Fonds paritaire. Philippe DOLE prendra ses fonctions de directeur général le 1^{er} février prochain. Ces derniers mois, Philippe DOLE avait participé aux travaux d'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, notamment sur le compte personnel de formation (CPF) et sur le conseil en évolution professionnelle (CEP).

Renouvellement de la convention entre la Ligue de l'Enseignement et l'ANLCI

Le 14 janvier, la Ligue de l'Enseignement et l'ANLCI ont renouvelé leur convention de coopération. C'est en 2006 au Salon de l'Education que, pour la première fois, ces deux organisations s'engageaient ensemble sur un socle de valeurs partagées pour agir face au défi de l'illettrisme. Avec le renouvellement de cette convention, les deux organisations scellent durablement leurs engagements réciproques, qu'ils s'agissent d'unir leurs efforts sur le champ des actions culturelles, sur le champ des actions du monde des loisirs, des sports et des vacances ou plus généralement au travers des actions menées en direction de publics fragiles. La nouveauté dans ce partenariat : l'implication effective du secteur formation de la ligue de l'Enseignement dont l'INFREP. Cet axe important autour de la formation des adultes est essentiel au moment où, avec la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, s'ouvre un chantier où l'action de chacun pourra contribuer à ce qui a toujours constitué l'enjeu de l'éducation et de la formation permanente. C'est l'ensemble du réseau formation continue de la Ligue avec notamment tous les directeurs des Agences INFREP qui était réuni à cette occasion.

>> **En savoir plus** : Eric Nédélec, coordonnateur national ANLCI – eric.nedelec@anlci.fr – Karin Tudal, référente illettrisme Ligue de l'Enseignement - karin@laligue24.org

Participation de l'ANLCI aux travaux de normalisation des pictogrammes de l'AFNOR

Le constat porté notamment par l'Unapei (fédération des associations pour la défense des personnes handicapées mentales) nous indique que les pictogrammes utilisés couramment ne sont pas toujours compréhensibles immédiatement : il existe des pictogrammes différents pour une même information, des graphismes trop esthétiques, des rébus difficiles à comprendre, des pictogrammes trop proches pour une information différente. Afin de proposer une réponse harmonisée en engageant une réflexion à ce sujet dans le cadre de la mise en œuvre des Agendas d'accessibilité programmée, la commission « accessibilité et qualité d'usage dans l'environnement bâti » (co-pilotée par l'AFNOR et la Délégation ministérielle à l'accessibilité) a convié l'ANLCI à participer à un groupe de travail sur la normalisation des pictogrammes.

>> [En savoir plus sur ce groupe et ces travaux](#)

>> **Contact** : Armelle Delamplé – chargée de mission nationale ANLCI – armelle.delamplé@anlci.fr

La Fondation BATIGERE a deux objectifs : aller vers les associations et créer un partenariat durable avec elles et être un projet participatif auprès des collaborateurs du réseau Batigère.

Pour 2014, trois associations ont été sélectionnées dans le cadre du Grand Projet de la Fondation :

Espace Bénévolat, à Paris, **Innovation et Développement**, à Saint Fons près de Lyon, et les **Relais Amicaux Malakoff Médéric sur les territoires**.

Christian DUCASSÉ, Délégué Général de la Fondation Batigère, à propos du partenariat : « L'ANLCI a été notre relais sur nos territoires, et les chargés de mission en région nous ont fait remonter les besoins des associations ».

>> Pour en savoir plus : <http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Entreprise-emploi/La-Fondation-BATIGERE-se-mobilise-pour-la-lutte-contre-l-illettrisme-dans-les-regions-et-finance-differentes-action> et <http://www.fondation-batigere.fr/>



Pratiques et outils

Modules M@gistères - « Prévenir l'illettrisme » développés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

M@gistère est un dispositif de formation continue, tutorée et interactive, conçu pour les enseignants du premier et du second degré, qui complète l'offre de formation existante. Deux modules

m@gistère

M@gistères « Prévenir l'illettrisme » ont été élaborés dans le cadre d'une collaboration entre les membres du comité de pilotage académique de prévention de l'illettrisme, la DAFIP du rectorat d'Aix-Marseille et la chargée de mission de la lutte contre l'illettrisme

de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces deux modules dédiés aux personnels de l'éducation nationale des écoles (module premier degré), des collèges et des lycées (module second degré) sont désormais à disposition sur la plateforme M@gistère inter-académique.

Ils visent à sensibiliser les enseignants, les professionnels du champ médico-social, de la vie scolaire, de l'accueil à la problématique de l'illettrisme et à outiller leur action. Les deux modules proposent des éléments d'information communs et des contenus spécifiques aux niveaux d'enseignement ciblés par chacun des deux modules.

Trois étapes les jalonnent :

- Illettrisme : de quoi parle-t-on? Qui est concerné ? Combien de personnes sont concernées ?
- Illettrisme et missions de l'école.
- École et parentalité : pratiques, actions et partenariat.

>> [Plus d'infos et voir ces deux « parcours d'information » en consultation](#)

>> En savoir plus : Guylaine Costantino – chargée de mission régionale ANLCI - guylaine.costantino@ac-aix-marseille.fr

Martinique - Forum Permanent des Pratiques – Rencontre régionale le 27 janvier 2015

Inscrit dans le cadre de l'action « Pratiques contre l'illettrisme en outre-mer » proposée par l'ANLCI avec l'appui du FEDER, le projet de démultiplication des pratiques retenu pour le Forum ANLCI 2.0 en Martinique a été centré sur une démarche méthodologique de **repérage et de formation aux compétences clés en situation professionnelle**.

Basée sur le Référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP), la démarche de repérage a été élaborée et expérimentée en Basse-Normandie. Après la réalisation de deux premières phases, en avril et juin 2014, portant sur les besoins des acteurs de la formation et l'élaboration d'un guide pratique relatif à une démarche globale d'intervention en formation aux compétences clés en situation professionnelle, la 3ème phase a mis l'accent sur la sécurisation des parcours des salariés en difficulté avec les compétences de base par l'acquisition du Socle de connaissances et de compétences. Les responsables d'une quinzaine d'organismes du monde du travail (OPCA, CNFPT, organisations patronales), concernés par la lutte contre l'illettrisme, ont été consultés et se sont réunis pour établir un diagnostic des besoins des salariés en situation d'illettrisme à la lumière des nouveaux dispositifs de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, notamment la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF) et le Conseil en Evolution Professionnel (CEP).

La restitution des travaux de cette 3ème phase sera effectuée lors d'une rencontre régionale le 27 janvier 2015, à laquelle ont contribué les directeurs de l'ANLCI, de la DIECCTE et de l'AGEFMA ainsi que la Vice-présidente de la Commission Education Formation Professionnelle du Conseil Régional. Le bilan des travaux a été présenté par la chargée de mission régionale et le consultant ayant réalisé cette dernière phase du Forum ANLCI en Martinique.

A noter : le guide de démultiplication du Forum ANLCI 2.0 en Martinique et les rapports annexes produits, seront publiés sur le portail de l'ANLCI courant février 2015.

>> En savoir plus : Céline Jérôme, Chargée de mission régionale ANLCI - Celine.JEROME@agefma.fr



Evénements

Retours sur des temps forts de nos partenaires et des missions régionales :

Soirée Villes et Banlieues - « La question de l'illettrisme dans les zones urbaines ».

C'était le thème de la soirée du 4 décembre organisée par Ville & Banlieue. Pour présenter les missions de l'ANLCL, Hervé FERNANDEZ, directeur, et Éric NEDELEC, coordonnateur national, sont intervenus aux côtés de l'APFEE et de l'AFEV qui ont illustré à travers leurs témoignages leurs méthodes d'intervention en matière de prévention de l'illettrisme, notamment dans les quartiers en politique de la ville. Retrouvez le compte-rendu de la soirée [ici](#).

Rencontre nationale de CCCA- BTP 2014 : la parole aux apprentis

Le CCCA-BTP a organisé, le 3 décembre dernier, pour la quatrième année consécutive, la rencontre nationale des apprentis du BTP

L'objectif de cette rencontre était de recueillir les préoccupations et les propositions des apprentis notamment sur :

- Le fait de devenir apprenti : motivation et information.
- L'apprentissage et la question de l'alternance.
- L'insertion professionnelle après la période d'apprentissage.

<http://www.ccca-btp.fr/accueil.html>

Languedoc-Roussillon – Vers un nouveau plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Le comité régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme est redevenu actif depuis le dernier trimestre 2013 en Languedoc-Roussillon. Les travaux menés dans cette large instance piloté par la Préfecture de région, le SGAR (où sont présents les directions régionales de l'Etat, le Rectorat, le Conseil régional, les OPCA, le CNFPT, les services pénitentiaires, Pôle Emploi, la coordination des centres ressource, 5 correspondants départementaux) ont conduit à la décision collégiale de s'engager dans l'élaboration d'un plan régional rendant lisibles les orientations communes que les parties prenantes souhaitent poursuivre ensemble. Cette démarche, qui se base sur des débats entre professionnels au sein de tables rondes départementales, a semblé d'autant plus opportune que, suite à l'année du label "Grande cause nationale" et la définition en 2014 des nouvelles orientations au niveau de l'ANLCL, il était intéressant de croiser celles-ci avec la réalité des territoires du Languedoc-Roussillon. Au cours du second semestre 2014, à la suite des différentes réunions de préparation, quatre tables rondes se sont tenues (2 sur le volet prévention et 2 sur le volet lutte) et ont été l'occasion d'échanges riches entre les acteurs sur les départements de la Lozère et celui de l'Aude. En ce début d'année 2015, le Gard a organisé l'événement fin janvier autour des deux volets prévention et lutte. Les tables rondes de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales sont programmées à la fin du mois de février. A la suite de ces débats départementaux, s'organisera la consolidation d'un document régional sous la coordination de la Préfecture de région afin d'aboutir à un consensus des acteurs dans la stratégie régionale qui se veut structurante pour cette politique publique.

>> En savoir plus : Manuel Berthou - chargé de mission régional ANLCL manuel.berthou@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

Rhône-Alpes – L'action pour la prise en charge des apprentis ayant des difficultés avec les savoirs de base se poursuit.

A la suite de l'accord-cadre signé par le préfet de région, le président du conseil régional, la Fondation du BTP, l'ANLCL, le CCCA-BTP et le BTP-CFA Rhône-Alpes, une action d'accompagnement des équipes des CFA du BTP a été initiée en 2014, afin de mieux prendre en compte les difficultés des apprentis dans la maîtrise des compétences de base. Cet accord-cadre couvrait l'année 2014 et il a été prolongé d'un an pour finaliser la totalité des actions prévues, à savoir de la réflexion en inter-CFA pour partager les pratiques et les questions, un diagnostic et un plan d'action propres à chaque CFA, puis des actions de professionnalisation afin de répondre aux besoins des équipes.

Rhône-Alpes - Comité de pilotage sur les Plateformes de décrochage co-piloté par le SGAR et le Conseil Régional.

L'animation régionale des plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs (PSAD), de même que les actions à mettre en œuvre pour ces jeunes ayant décroché, sont transférées aux Conseils régionaux par la loi du 5 mars 2014. En Rhône-Alpes, le Préfet de région et le Conseil régional ont décidé de co-animer une période de transition, en mettant en place un groupe de travail rassemblant des acteurs des PSAD, afin de faire un état des lieux partagé et de proposer des préconisations. Cet état des lieux porte à la fois sur la gouvernance et la coordination des PSAD, mais aussi sur leurs atouts et les pistes d'amélioration de leur fonctionnement. Le lien sera fait avec le Plan gouvernemental inter-ministériel de lutte contre le décrochage présenté en novembre 2014 pour actualiser ce dispositif à la rentrée de septembre 2015.

>> En savoir plus : Anne Mességué, chargée de mission régionale ANLCL - anne.messegue@rhone-alpes.pref.gouv.fr



Agenda

4ème forum mondial Apprentissages tout au long de la vie pour tous – Siège de l’Unesco (Paris)

Les 5 et 6 février prochains au siège de l’Unesco (125 avenue de Ségur 75007 Paris) aura lieu le 4ème forum mondial Apprentissages tout au long de la vie pour tous, organisé par le Comité Mondial pour les Apprentissages tout au long de la vie, l’Institut de l’Unesco pour l’apprentissage tout au long de la vie et le Conseil International d’Education des Adultes.

Le programme complet :

https://admin.mailpro.com/imgClients/12/mailpro65044/CMA_4e_Forum_Plaquette_fran_ais_VBAT_8_14_1_2015.pdf

Auvergne - «FOAD, numérique, adultes peu qualifiés et la réforme de la formation professionnelle»

Le 6 février, à Clermont-Ferrand, aura lieu la 5^{ème} rencontre régionale en Auvergne. Une journée pour échanger sur les enjeux, les réalités des pratiques de FOAD, pour des adultes peu qualifiés. Pour en savoir plus : http://www.cri-auvergne.org/sites/www.cri-auvergne.org/files/ProgFF/2015/pre_programme_5eme_rr_6_fevrier_2015.pdf

Pour vous inscrire : <https://docs.google.com/forms/d/1btH9nCNMAa8wRM1Qf3DSpLFcC4qqshSE2GaK4rrA7Qw/viewform>

Ile-de-France - Rencontre CNFPT - La lutte contre l’illettrisme : un axe majeur des politiques publiques locales

Ce sera le thème de la journée de formation organisée par le CNFPT Première Couronne en Ile-de-France le 13 février prochain. Agnès SALVADORI, Chargée de mission régionale IDF, et Fabienne BLONDEL, Centre Ressources Illettrisme IDF, ont été invitées à intervenir. Leurs prises de paroles porteront sur la réalité de l’illettrisme : enjeux, impacts et conséquences.

>> En savoir plus : chargée de mission régionale ANLCI - Agnès Salvadori - a.salvadori@carif-idf.org

Quais du Polar à Lyon – édition 2015

Festival incontournable du genre polar en France, l’édition 2015 aura lieu les 27, 28 et 29 mars. L’occasion pour le Festival de proposer depuis trois ans les « Dictées noires », en partenariat avec l’ANLCI, lues par des personnalités en direction des scolaires et des adultes, pour sensibiliser à la question de l’illettrisme.

<http://www.quaisdupolar.com/>

Midi Pyrénées - Journées Spirale 2015 : Et si on parlait « parentalité » ?

Les 1^{er}, 2 et 3 avril prochains se tiendront les journées Spirales sur le thème « La parentalité, une notion à déconstruire, des pratiques à déconstruire ». Ces journées de formation ouvertes à tous se tiendront au Théâtre National de Toulouse.

Programme et bulletin d’inscription :

http://www.editions-eres.com/couvertures/mot/96_1808_Depliant-Spirale-2015-definitif-BR.pdf

Association Spirale : <http://www.spirale-bebe.fr/>

Rencontres interrégionales Lire et Faire lire

Lire et Faire lire organise ses rencontres interrégionales internes, conçues pour être le rendez-vous annuel des équipes départementales : aborder et approfondir des questions d’actualités, confronter ses idées, partager des expériences et des pratiques de terrain.

Le thème de l’édition 2015 sera « l’accès des enfants à la lecture », il sera traité notamment par le biais des axes suivants : en lien avec les familles - sur les territoires - avec la littérature jeunesse - sur des supports variés et moyens différents.

>> En savoir plus : www.lireetfairelire.org

Vient de paraître

Sur la question de la Réforme de la formation professionnelle :

Présentation du site CPF - 10 décembre 2014, Paris, Colloque organisé par le Centre Inffo.

L'interface du site dédié au Compte Personnel de Formation (CPF), dont la gestion est assurée par la Caisse des Dépôts et Consignations, a été présentée en détails lors du Colloque organisé par le Centre Inffo le 10 décembre 2014 à Paris. Le portail internet est composé de trois interfaces : « titulaires », « employeurs » et « professionnels de l'emploi et de la formation professionnelle » permettant à tous les acteurs intervenant dans le champ du CPF (instances du Conseil en Evolution Professionnelle, financeurs des parcours de formation) de renseigner les informations relatives aux titulaires des comptes et, à leur parcours de formation et d'orientation au sein d'un unique système d'information, garantissant aux bénéficiaires une meilleure lisibilité et une plus grande facilité de la prise en charge.

Le passeport d'orientation, de formation et de compétences sera quant à lui disponible sur le site fin 2015. Il sera accessible dans l'espace personnel sécurisé des titulaires.

Les titulaires des comptes pourront également consulter sur le site les listes des formations éligibles, qui seront mis à jour régulièrement. Plus de 7500 formations sont déjà référencées. Les formations permettant l'acquisition du socle de connaissances et de compétences professionnelles, dont le contenu sera précisé par décret, seront éligibles de plein droit au titre du CPF.

16 décembre 2014, Validation du décret sur le socle de connaissances et de compétences professionnelles par le CNEFOP.

Le projet de décret sur le socle de connaissances et de compétences professionnelles qui reprend la définition élaborée par les partenaires sociaux dans leur délibération du 28 mai 2014 a été validé par le CNEFOP le 16 décembre 2014. Le projet de décret définit le socle de connaissances et de compétences comme « l'ensemble des connaissances et des compétences qu'un individu doit maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle ». Sept thématiques :

- "La communication en français" ;
- "L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique" ;
- "L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique" ;
- "L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe" ;
- "L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel" ;
- "La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie" ;
- "La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires".

Le projet de décret prévoit par ailleurs que le Copanef devienne organisme certificateur du socle de connaissances et de compétences professionnelles. Cette certification devra s'appuyer sur un référentiel qui précise les connaissances et les compétences recensées et sur un référentiel de certification permettant l'évaluation des acquis.

Guide aux entreprises : édité par le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, ce guide donne aux entreprises les clés de la formation professionnelle rénovée et explique ce qui change concrètement, dès 2015, pour les employeurs. Vous pouvez [le télécharger ici](#).

Le Chiffre du mois

83%

83% d'internautes en France en 2014, selon le rapport du CREDOC publié en décembre 2014 « La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française (2014) »
« Si les inégalités numériques se sont considérablement comblées au cours des dernières années, certaines perdurent en 2014 »

En savoir plus :
<http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R317.pdf>

Le Site
du mois

www.moncompteformation.gouv.fr

Le site Internet de gestion du Compte Personnel de Formation (CPF) est accessible depuis le 1er janvier 2015. Plus de 27.000 comptes actifs ont été enregistrés le lundi 5 janvier, dont 7500 ont vu leurs heures de DIF renseignées. Les heures nouvellement acquises au titre du CPF ne seront automatiquement portées sur les comptes actifs qu'à compter du mois de mars 2016.



Cette action est cofinancée par l'Union Européenne
L'Europe s'engage en France

Si vous souhaitez vous abonner ou désabonner à cette lettre, merci d'envoyer une demande par courriel :
virginie.lamontagne@anlci.fr

Retrouvez toute notre actualité sur www.anlci.gouv.fr